

Acétyle chlorure p.a.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 31/10/2018 Version: 1.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom commercial	: Acétyle chlorure p.a.
N° Index	: 607-011-00-5
N° CE	: 200-865-6
N° CAS	: 75-36-5
Numéro d'enregistrement REACH	: 01-2119436006-49
Code du produit	: CL00.2728
Type de produit	: Matière pure
Formule brute	: C ₂ H ₃ ClO
Synonymes	: acétylechlorure / chlorure d'acétyle / chlorure d'éthanoyle

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange	: Substance chimique de laboratoire
-------------------------------------	-------------------------------------

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Chem-Lab nv
Industriezone "De Arend" 2
Zedelgem - Belgium
T +32 50 288320
info@chem-lab.be - www.chem-lab.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +32 50 28 83 20

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables, catégorie 2	H225
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1B	H314

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS02

GHS05

: Danger

: H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.

: H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

: P308+P311 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

: P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

: P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

: P240 - Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

: P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

: P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.

: P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

: P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

: EUH014 - Réagit violemment au contact de l'eau.

Phrases EUH

Acétyle chlorure p.a.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Type de substance : Monoconstituant

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Acetyl chloride a.r.	(N° CAS) 75-36-5 (N° CE) 200-865-6 (N° Index) 607-011-00-5 (N° REACH) 01-2119436006-49	100	Flam. Liq. 2, H225 Skin Corr. 1B, H314

Textes des phrases H: voir rubrique 16.

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général

: Surveiller les fonctions vitales. Victime sans connaissance: maintenir voies aériennes libres. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou oxygène. Arrêt cardiaque: réanimer la victime. Victime consciente avec troubles respiratoires: position semi-assise. Choc: de préférence sur le dos, jambes légèrement relevées. Vomissement: prévenir l'asphyxie/pneumonie aspiratoire. Prévenir refroidissement en couvrant victime (pas réchauffer). Surveiller la victime en permanence. Apporter une aide psychologique. Maintenir la victime calme, éviter lui tout effort. En fonction de l'état: médecin/hôpital. Ne jamais donner à boire de l'alcool.

Premiers soins après inhalation

: Emmener la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin/le service médical. Médecin: administrer un spray corticoïde.

Premiers soins après contact avec la peau

: Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 min./se doucher. Ne pas utiliser des produits (chimiques) neutralisants. Enlever les vêtements pendant le rinçage. Si les vêtements collent à la peau, ne pas les enlever. Couvrir les blessures avec des pansements stériles. Consulter un médecin/le service médical. Surface brûlée > 10%: hospitalisation.

Premiers soins après contact oculaire

: Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 min. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Ne pas utiliser de produits neutralisants. Emmener la victime chez un ophtalmologue.

Premiers soins après ingestion

: Rincer la bouche à l'eau. Immédiatement après l'ingestion: faire boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Ne pas donner du charbon médicinal. Ne pas administrer d'antidote chimique. Consulter immédiatement un médecin/le service médical. Consulter le centre anti-poison (www.big.be/antigif.htm). Porter l'emballage/la vomissure au médecin/hôpital. Ingestion à fortes doses: hospitalisation immédiate. Médecin: lavage d'estomac est déconseillé.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation

: Toux. Larmoiement. Corrosion des voies aériennes supérieures. Difficultés respiratoires. LES SYMPTOMES SUIVANTS PEUVENT APPARAITRE AVEC LATENCE: Risque d'oedème des voies aériennes supérieures. Spasme/oedème du larynx possible. Risque d'oedème pulmonaire. Risque de pneumonie.

Symptômes/effets après contact avec la peau

: Brûlures par acide/corrosion de la peau.

Symptômes/effets après contact oculaire

: Corrosion du tissu oculaire.

Symptômes/effets après ingestion

: Brûlures des muqueuses gastro-intestinales. Choc.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Extincteur rapide à poudre ABC. Extincteur rapide à poudre BC. Extincteur rapide au CO2. Mousse classe B (résistant à l'alcool); après avis d'un spécialiste.

Agents d'extinction non appropriés

: Eau (extincteur rapide, dévidoir); risque d'extension de la flaque. Extincteur rapide à mousse classe B. Eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie

: DANGER D'INCENDIE DIRECT: Liquide et vapeurs très inflammables. Gaz/vapeur inflammable à l'air dans limites d'explosivité. DANGER D'INCENDIE INDIRECT: Peut s'enflammer en contact avec une étincelle. Gaz/vapeur se propage au ras du sol: risque d'inflammation.

Acétyle chlorure p.a.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Danger d'explosion

: DANGER D'EXPLOSION DIRECT: Gaz/vapeur explosive à l'air dans limites d'explosivité. DANGER D'EXPLOSION INDIRECT: Chaleur fait monter la pression: citerne/fût peut exploser. Inflammable par étincelles. Réactions à danger explosif: voir "Danger de réactivité".

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie

: Échauffement/combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (acide chlorhydrique, phosgène, monoxyde de carbone - dioxyde de carbone).

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie

: Refroidir citernes/fûts à l'eau pulvérisée/mettre à l'abri. Risque d'explosion physique: éteindre/refroidir depuis abri. Éviter contact du produit avec eaux d'extinction. Ne pas déplacer la cargaison si exposée à la chaleur. Après refroidissement: explosion physique toujours possible. Diluer le gaz毒ique avec de l'eau pulvérisée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-scuristes

Equipement de protection

: Combinaison antigaz. Combinaison résistant à la corrosion.

Procédures d'urgence

: Se tenir du côté d'où vient le vent. Délimiter la zone de danger. Envisager l'évacuation. Boucher les parties souterraines. Fermer les portes et les fenêtres des bâtiments environnants. Arrêter les moteurs et interdiction de fumer. Ni flammes nues ni étincelles. Appareils et éclairage utilisables en atmosphère explosive. Tenir les récipients fermés. Empêcher l'eau de pénétrer dans les réservoirs ou les fûts. Nettoyer les vêtements contaminés.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection

: Appareil à air comprimé/oxygène.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher toute propagation dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

: Pomper/recueillir produit libéré dans récipients appropriés. Boucher la fuite, couper l'alimentation. Endiguer le liquide répandu. Essayer de réduire l'évaporation. Mesurer la concentration du mélange explosif de gaz et d'air. Diluer gaz/vapeur inflammable/toxique avec eau pulvérisée. Eaux de précipitation peuvent être toxiques/corrosives. Mise à la terre des appareils/récipients. Ne pas utiliser d'air comprimé pour le pompage.

Procédés de nettoyage

: Absorber liquide répandu dans matériau incombustible p.ex.: sable sec/vermiculite sec/terre sèche kieselguhr, pierre à chaux broyée ou soude synthétique. Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme. Recueillir soigneusement le solide répandu/les restes. Vider les citernes si endommagées/après le refroidissement. Ne pas utiliser d'air comprimé pour le pompage. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Porter produit recueilli au fabricant/à instance compétente. Neutraliser le liquide répandu par petites quantités avec chaux éteinte ou bicarbonate de sodium. Rincer le produit neutralisé avec de l'eau en masse. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Utiliser des appareils/de l'éclairage antiétincelles et antidiéflagrants. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques. Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Tenir à l'écart de sources d'ignition/des étincelles. Mesurer régulièrement la concentration dans l'air. Travailler sous aspiration locale/ventilation. Se conformer à la réglementation. Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Nettoyer les vêtements contaminés. Manipuler récipients vides non nettoyés comme les pleins. Nettoyer/sécher soigneusement l'installation avant l'emploi. Ne pas rejeter les déchets à l'égout. Pas d'air comprimé pour le pompage. Éviter le contact du produit avec l'eau. Tenir l'emballage bien fermé.

Mesures d'hygiène

: Observer une hygiène stricte.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Chaleur et sources d'ignition

: TENIR LE PRODUIT A L'ECART DE: sources de chaleur. sources d'ignition.

Informations sur le stockage en commun

: TENIR LE PRODUIT A L'ECART DE: agents d'oxydation. bases (fortes). alcools. amines. eau/humidité.

Lieu de stockage

: Conserver dans un endroit sec. Ventilation au ras du sol. Local à l'épreuve du feu. Conserver sous clé. Prévoir une cuvette de retenue. Mettre la citerne à la terre. Interdire l'accès aux personnes non compétentes. Sous un abri/en plein air. Bâtiment isolé. Peut être conservé sous azote. Conforme à la réglementation.

Prescriptions particulières concernant l'emballage

: EXIGENCES SPECIALES : hermétique. sec. propre. correctement étiqueté. conforme à la réglementation. Mettre l'emballage fragile dans un conteneur solide.

Matériaux d'emballage

: MATERIAU APPROPRIE: acier monel. plomb. nickel. verre. MATERIAU A EVITER: aluminium. zinc.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

Acétyle chlorure p.a.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Vêtements de protection - sélection du matériau:

OFFRENT UNE BONNE RÉSISTANCE: polyéthylène chloré. néoprène. caoutchouc synthétique. viton. OFFRENT UNE MAUVAISE RÉSISTANCE: caoutchouc au butyle. PVC

Protection des mains:

Gants

Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables

Protection de la peau et du corps:

Protection de la tête/du cou. Vêtements résistant à la corrosion

Protection des voies respiratoires:

Masque complet avec filtre de type AX. Concentration de gaz/vapeurs élevée: appareil respiratoire autonome

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide.
Masse moléculaire	: 78,5 g/mol
Couleur	: Incolore.
Odeur	: Odeur irritante/piquante.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: -112 °C
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 51 °C
Point d'éclair	: 4 °C
Température critique	: 246 °C
Température d'auto-inflammation	: 390 °C
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: 320 hPa (20 °C)
Pression de vapeur à 50 °C	: 1020 hPa
Pression critique	: 58248 hPa
Densité relative de vapeur à 20 °C	: 2,7
Densité relative	: 1,1
Densité relative de saturation mélange vapeur/air	: 1,5
Masse volumique	: 1105 kg/m³
Solubilité	: Réagit avec l'eau. Soluble dans l'éther. Soluble dans l'acétone. Soluble dans le chloroforme. Soluble dans le tétrachlorométhane. Soluble dans l'éther de pétrole. Soluble dans l'acide acétique. Eau: réagit Ether: complète Acétone: complète
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: 7,3 - 19 vol % 235 - 620 g/m³
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	: 7,3 vol %

Acétyle chlorure p.a.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Limite supérieure d'explosivité (LSE) : 19 vol %

9.2. Autres informations

Conductivité	: 40000000 pS/m (25 °C)
Concentration de saturation	: 1031 g/m³
Teneur en COV	: 100 %
Autres propriétés	: Gaz/vapeur plus lourde que l'air à 20°C. Fumant/forme un brouillard. Très volatil. Réaction acide.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réaction exothermique violente avec nombre de composés, p.ex.: avec (certaines) bases et amines. Réagit en présence d'eau (humidité) avec (certains) métaux.

10.2. Stabilité chimique

Instable sous l'action de l'humidité.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Réagit violemment avec alcools: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (acide chlorhydrique). À l'air humide: libération de brouillards corrosifs (acide chlorhydrique, vapeurs d'acide acétique). Réaction exothermique violente avec l'eau (humidité): libération de gaz/vapeurs corrosifs (acide chlorhydrique, vapeurs d'acide acétique).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

Acétyle chlorure p.a. (75-36-5)

DL50 orale rat	: 910 mg/kg (Rat, Oral)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Lésions oculaires graves, catégorie 1, implicite
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Provoque des brûlures de la peau. Corrosif pour les voies respiratoires. Provoque de graves lésions des yeux. Lacrymogène.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Non classé comme dangereux pour l'environnement selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008.
Ecologie - air	: Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009).
Ecologie - eau	: Nocif pour les poissons. Pollue faiblement l'eau (eaux de surface). Changement de pH.
Toxicité aquatique aiguë	: Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Non classé

Acétyle chlorure p.a. (75-36-5)

CL50 poisson 1	: 42 mg/l (96 h, Pimephales promelas)
----------------	---------------------------------------

12.2. Persistance et dégradabilité

Acétyle chlorure p.a. (75-36-5)

Persistance et dégradabilité	: Facilement biodégradable dans l'eau.
------------------------------	--

Acétyle chlorure p.a.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Acétyle chlorure p.a. (75-36-5)

Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.
------------------------------	---------------------

12.4. Mobilité dans le sol

Acétyle chlorure p.a. (75-36-5)

Tension de surface	0,026 N/m (15 °C)
--------------------	-------------------

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Porter à un centre agréé de collecte des déchets. Eliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Les déchets dangereux ne peuvent pas être mélangés avec d'autres déchets. Il est interdit de mélanger différents types de déchets dangereux si cela peut entraîner un risque de pollution ou créer des problèmes pour la gestion ultérieure des déchets. Les déchets dangereux doivent être gérés de manière responsable. Toutes les entités qui stockent, transportent ou manipulent des déchets dangereux prennent les mesures nécessaires pour éviter les risques de pollution ou de dommages à des personnes ou à des animaux.
---	--

Indications complémentaires

Code catalogue européen des déchets (CED)

- : Déchets dangereux selon la Directive 2008/98/CE, comme modifiée par Règlement (UE) n° 1357/2014 et Règlement (UE) n° 2017/997.
- : 15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminées par de tels résidus
- 07 01 03* - solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques halogénés
- 16 05 06* - produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
1717	1717	1717	1717	1717
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Chlorure d'acétyle	Acetyl chloride	Acetyl chloride	Chlorure d'acétyle	Chlorure d'acétyle
Description document de transport				
UN 1717 Chlorure d'acétyle, 3 (8), II, (D/E)	UN 1717 Acetyl chloride, 3 (8), II	UN 1717 Acetyl chloride, 3 (8), II	UN 1717 Chlorure d'acétyle, 3 (8), II	UN 1717 Chlorure d'acétyle, 3 (8), II
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
3 (8)	3 (8)	3 (8)	3 (8)	3 (8)
14.4. Groupe d'emballage				
II	II	II	II	II
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Règlement du transport (ADR) : Soumis aux dispositions

Code de classification (ADR) : FC

Acétyle chlorure p.a.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Danger n° (code Kemler)

: X338

Panneaux oranges



Code de restriction concernant les tunnels (ADR)

: D/E

Code EAC

: 4WE

Transport maritime

Règlement du transport (IMDG)

: Soumis aux dispositions

N° FS (Feu)

: F-E

N° FS (Déversement)

: S-C

Transport aérien

Règlement du transport (IATA)

: Soumis aux dispositions

Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN)

: FC

Transport admis (ADN)

: T

Transport ferroviaire

Règlement du transport (RID)

: Soumis aux dispositions

Code de classification (RID)

: FC

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Acétyle chlorure p.a. n'est pas sur la liste Candidate REACH

Acétyle chlorure p.a. n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV

: 100 %

Directive 2012/18/EU (SEVESO III)

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

AwSV, référence de l'annexe

: Classe de danger pour l'eau (WGK) 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la AwSV; N° ID 784)

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BImSchV

: Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

TA Luft (directive technique de protection de l'air)

: 5.2.5 Substances organiques. Classe I

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen

: La substance n'est pas listée

SZW-lijst van mutagene stoffen

: La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding

: La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid

: La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling

: La substance n'est pas listée

Danemark

Classe de danger d'incendie

: Classe I-1

Unité de stockage

: 1 litre

Remarques concernant la classification

: F <Flam. Liq. 2>; Les lignes directrices de gestion des situations d'urgence relatives au stockage des liquides inflammables doivent être suivies

Réglementations nationales danoises

: L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

Acétyle chlorure p.a.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, catégorie 2
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1B
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
EUH014	Réagit violemment au contact de l'eau.

SDS Zonder Big

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit